

MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTES MANDATAIRES EMERGENCE ARCHITECTES

21 rue Chaptal
75009 PARIS

BET

OTE INGENIERIE

43-45 rue d'Armagnac
33080 BORDEAUX Cedex

ÉCONOMISTES

EMERGENCE INGENIERIE

21 rue Chaptal
75009 PARIS

BUREAU DE CONTRÔLE ALPES CONTRÔLES

C.S.S.I.

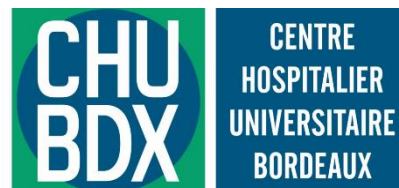
OTE INGENIERIE

O.P.C.

OTE INGENIERIE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

**C.H.U. DE BORDEAUX
GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN
12 RUE DUBERNAT – 33404 TALENCE CEDEX**



DCE

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

**Restructuration des soins externes d'urologie
11^e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central**

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION			N° AFFAIRE : 25010328	Page : 1/25
0	13/02/2026	Création	OTE - F. DUTERTRE	FDU	MMO		Phase : DCE	
1	20/03/2026	MAJ effectif et FDP	OTE - F. DUTERTRE	FDU	MMO			

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

SOMMAIRE

A.	CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT DOCUMENT	4
A.1.	OBJET ET CONTEXTE DE L'OPERATION.....	4
A.2.	SUIVI DES MODIFICATIONS	5
A.3.	CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT ET REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	5
B.	NATURE DU SSI.....	6
B.1.	CATEGORIE DU SSI ET TYPE D'EQUIPEMENT D'ALARME.....	6
B.2.	NIVEAU DE SURVEILLANCE.....	6
B.3.	IMPLANTATION DES MATERIELS CENTRAUX ET MODALITE D'EXPLOITATION DU SSI	7
B.4.	PARTICULARITES LIES AU SITE	7
C.	CONCEPT DE MISE EN SECURITE APPLIQUE	8
C.1.	DISPOSITIONS GENERALES	8
C.2.	PRINCIPE D'EVACUATION.....	8
C.3.	PRINCIPE DE COMPARTIMENTAGE.....	9
C.4.	PRINCIPE DE DESENFUMAGE.....	9
D.	ORGANISATION DES ZONES ET ARRETS TECHNIQUES.....	10
D.1.	GENERALITES	10
D.2.	ZONES DE DETECTION (ZD) CONCERNEES PAR LE PROJET	10
D.3.	ZONES DE MISE EN SECURITE (ZS) CONCERNEES PAR LE PROJET	11
D.4.	ARRETS TECHNIQUES	12
E.	SCENARIOS DE MISE EN SECURITE.....	13
E.1.	SCENARIOS TYPE DE MISE EN SECURITE.....	13
E.2.	SCENARIOS DE MISE EN SECURITE DES ZS DEPUIS UGA OU UCMC DU CMSI.....	14
F.	CORRELATIONS ENTRE CHAQUE ZD ET LES ZS.....	17
G.	EXIGENCES CMSI (UNITE DE GESTION D'ALARME).....	19
H.	EXIGENCES CMSI (UNITES DE SIGNALISATION/UNITE DE COMMANDE MANUELLE CENTRALISEES).....	20
I.	EXIGENCES DAS/DAC.....	21
J.	ALIMENTATION DE SECURITE.....	22
J.1.	ALIMENTATION ELECTRIQUES DE SECURITE (AES) – GROUPE ELECTROGENE	22
J.2.	ALIMENTATIONS ELECTRIQUES DE SECURITE (AES) - BATTERIES D'ACCUMULATEURS	22

J.3.	ALIMENTATIONS PNEUMATIQUES DE SECURITE (A.P.S.).....	22
K.	DOSSIER D'IDENTITE PROCEDURE DE RECEPTION DU SSI .	23
K.1.	DOCUMENTS A FOURNIR AU COORDINATEUR SSI	23
K.2.	PROCEDURE DE RECEPTION DU SSI	23

A. CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT DOCUMENT

A.1. OBJET ET CONTEXTE DE L'OPERATION

L'occupation existante du niveau 11 est répartie de la manière suivante :

- Aile 1 : 10 lits en soins intensifs.
- Aile 2 : 12 bureaux 2 à 4 personnes dédiés à la recherche clinique
- Aile 3 : 23 lits en secteur urologie.
- Noyau central : secteur urologie, accueil, 7 postes de consultations, bureaux, 1 local informatique, 1 local liaison médicale), 1 local archive

Le projet concerne la rénovation intérieure et partielle du niveau 11 comprenant les zones : Ailes 1 et 2 ainsi que le noyau central. Le projet prévoit une restructuration fonctionnelle du niveau partiel, avec une réduction du nombre de chambres et la création de bureaux de consultation.

Aile 1 :

Elle comprendra 22 chambres pour un total de 27 lits, ainsi qu'un salon ambulatoire et son accueil.

L'aile sera complétée par un local de soins, un office patient, un local de repos pour le personnel, un bureau cadre, deux réserves, une lingerie, un local lave-bassins et une unité médicale.

Aile 2 :

Toutes les chambres existantes seront supprimées et remplacées par : 10 bureaux de consultation, 14 bureaux doubles dédiés à la recherche clinique, 2 salles d'attente pour les patients, des locaux d'examen, une salle de réunion, un office de repos et une salle de pause pour le personnel.

Les ailes seront complétées par des locaux techniques, réserves et sanitaires.

Noyau central :

Il continuera à accueillir l'accueil principal du niveau.

Le nombre de salles d'examen passera de 2 à 5, toujours accompagnées de leur local de décontamination.

Le noyau intégrera également : un local de petite chirurgie, une zone d'attente pour patients couchés, 10 bureaux médicaux, 6 autres bureaux divers, et une salle de réunion pour 40 personnes, divisible en deux espaces.

L'établissement est à ce jour couvert par un SSI A qui sera conservé et modifié dans le cadre du projet.

Aussi, conformément au point 5.3 de la NFS 61-931 de février 2014, le présent cahier des charges précise dans le cadre de ce projet impliquant la modification du SSI existant :

- la catégorie du SSI et le type d'équipement d'alarme pour l'évacuation,
- le niveau de surveillance au sens de la norme NF S 61-970,
- la définition des zones de détection et des zones de mise en sécurité (ZD et ZS),
- les scénarios types de mise en sécurité,
- le tableau définissant la corrélation entre chaque ZD et les ZS,
- le positionnement des matériels centraux et d'exploitation ainsi que leurs conditions d'implantation,

- les modalités d'exploitation définies par le maître d'ouvrage et la définition des moyens techniques mis en œuvre en conséquence (alarme restreinte, générale et/ou générale sélective, temporisation, tableaux répétiteurs...),
- la définition des modes de fonctionnement des DCT, des options de sécurité des DAS et des réarmements pour tous les différents constituants du SSI,
- les éventuelles particularités d'exploitation du site,
- la procédure de réception technique du SSI.

Il s'inscrit également dans les dispositions des articles GH4§2 et GH49 du règlement de sécurité contre l'incendie des IGH, et précise, dans le cadre du projet, les principes de fonctionnement du SSI proposés à la commission de sécurité. Il est basé sur les éléments de conception de la maîtrise d'œuvre à la date de sa rédaction, compte tenu du concept de mise en sécurité existant et des modifications projetées.

Ce document sera modifié, le cas échéant, en fonction des prescriptions de la commission de sécurité et des avis du bureau de contrôle désigné.

A.2. SUIVI DES MODIFICATIONS

Version du document	Modifications apportées à la version précédente
DCE révision 0	Création
DCE révision 1	Mise à jour effectif

La présente version en vigueur est la version DCE révision 1.

A.3. CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT ET REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

En référence à la notice de sécurité incendie du dossier de demande d'autorisation de travaux, le classement proposé, inchangé par les travaux est le suivant :

classé type IGH, classe GHU avec un effectif de 2606 personnes dont 2214 au titre du public (soit une augmentation d'effectif de 94 personnes).

En application des GH1 §1, l'arrêté IGH en vigueur (voir ci-dessous) sera pris en référence pour tous les travaux de remplacement d'installation et de restructuration visé au projet et rappelé ci-avant.

Les parties existantes hors projet et non modifiées restent soumises à la réglementation applicable lors de la construction de l'IGH dont le PC a été déposé en 1973 (conception vraisemblablement selon l'arrêté du 24 novembre 1967).

Les principaux textes réglementaires de référence sont :

- Code de l'urbanisme (et en particulier l'article R425-15),
- Code de la Construction et de l'Habitation, (notamment articles R.146-1 à R.146-35 : dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur),
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur,
- Normes Françaises homologuées, normes NFS 61931 à NFS 61940 et NFS 61970,
- Instruction technique relative à l'évaluation de la charge calorifique dans les immeubles de grande hauteur,

- Instruction technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur.

B. NATURE DU SSI

B.1. CATEGORIE DU SSI ET TYPE D'EQUIPEMENT D'ALARME

Le Système de Sécurité Incendie existant est de catégorie A avec Equipement d'Alarme (EA) de type 1 de marque DEF.

Nota :

Le SSI étant commun avec d'autres bâtiments/établissements, il comporte des DM d'alarme : son UGA étant existante et non modifiée, elle n'est pas de type option IGH.

Il est réalisé à partir d'équipements (ECS et CMSI) de marque DEF.

Le SSI existant sera modifié afin de prendre en compte les évolutions liées au projet.

Un tableau Report d'Exploitation doit être installé dans chaque compartiment. Le principe sera conservé dans le cadre du projet.

L'unité d'aide à l'exploitations sera mise à jour dans le cadre de ce projet.

B.2. NIVEAU DE SURVEILLANCE

Le niveau de surveillance par détection incendie, au sens de la norme NF S 61-970 § 5.2, est le suivant :

- Surveillance partielle : surveillance de l'ensemble des locaux d'un bâtiment par une détection incendie.

La détection automatique d'incendie assure selon les dispositions réglementaires (article GH U 15 §1), la surveillance des surfaces et volumes suivants :

- L'ensemble des locaux de l'établissement, à l'exception des escaliers et des sanitaires,

NOTA : Une étude d'analyse de risque pour la mise en place de DAI dans les pléniums sera réalisée conformément à l'avis de la commission de sécurité du 17/06/2009 et du schéma directeur de mise en sécurité.

Conformément aux dispositions de GH49§1, le Système de Détection Incendie ne doit pas comporter de Déclencheurs Manuels dans l'emprise de l'IGH.

Selon le schéma directeur de mise en sécurité, les déclencheurs manuels existant en lieu et la place des dispositifs d'intercommunications seront supprimés. Le schéma directeur de mise en sécurité prévoit un déploiement d'un dispositif d'intercommunications pour 2030.

B.3. IMPLANTATION DES MATERIELS CENTRAUX ET MODALITE D'EXPLOITATION DU SSI

B.3.1. IMPLANTATION DES MATERIELS CENTRAUX ET REPORTS D'EXPLOITATION

A ce jour, les matériels centraux du SSI sont implantés dans le PC sécurité du TRIPODE (au R+1 du bâtiment administratif – disposition existante).

Les matériels centraux du SSI sont surveillés par au moins un détecteur du SDI de l'établissement.

➔ *Aucune modification ne sera apportée à la localisation des matériels centraux du SSI (ECS et CMSI).*

B.3.2. MODALITES D'EXPLOITATION DU SSI

Le SSI de l'établissement est exploité via les matériels centraux depuis le PC sécurité de l'IGH.

➔ *Les dispositions appliquées actuellement pour l'exploitation du SSI ne seront pas remises en cause par le projet.*

B.4. PARTICULARITES LIES AU SITE

Le PC de sécurité est équipé d'une Unité d'Aide à l'Exploitation existante permettant d'assurer la supervision du système (sans commande de mise en sécurité).

C. CONCEPT DE MISE EN SECURITE APPLIQUE

C.1. DISPOSITIONS GENERALES

Le concept de mise en sécurité décrit est conçu de manière à conserver, à l'issue des travaux de restructuration partielle, le niveau de sécurité existant, tout en le faisant évoluer pour prendre en compte le projet. Aussi, les équipements SSI existant dans les zones non concernées par les travaux seront conservés.

Les principes d'évacuation, de compartimentage et de désenfumage existants dans les zones concernées par les travaux seront reconduits pour tout ce qui n'est pas contraire à la réglementation et aux normes SSI applicables à ce jour (GH49 de l'arrêté du 30 décembre 2011).

En conséquence, les paragraphes suivants s'attachent à décrire les évolutions proposées du concept de mise en sécurité existant dans le cadre du projet tout en rappelant préalablement les dispositions existantes.

Le présent cahier des charges fonctionnel du SSI est soumis pour avis à la SCDS dans le cadre des dispositions visées à GH4§1.

C.2. PRINCIPE D'EVACUATION

Le SSI du bâtiment comporte, à ce jour, une **Zone d'Alarme** par niveau conformément à GH49§5 :

- **ZA 1-11** correspondant au niveau 11 du bâtiment.

Aussi, l'Equipement d'Alarme (EA) de type 1 assure la diffusion de l'Alarme Générale Sélective (AGS), par Zone d'Alarme, dans chaque ZA.

Le projet concernera les **ZA 1-11 dont l'emprise ne sera pas modifiée** soit le niveau 11 faisant l'objet des présents travaux de réaménagement.

Dans la **ZA 1-11** :

- la sollicitation d'un détecteur automatique d'incendie entraîne, sans temporisation :
 - la diffusion de l'alarme restreinte sur matériels centraux du SSI au PC sécurité,
 - la diffusion de l'alarme sonore,
 - le déverrouillage des issues de secours maintenues verrouillées pour des raisons d'exploitation dans tout le bâtiment,

La commande manuelle d'évacuation générale, sur matériel central, permet immédiatement dans chaque ZA concernée par le projet (une commande par ZA) :

- la diffusion de l'alarme sonore,
- le déverrouillage des issues de secours maintenues verrouillées pour des raisons d'exploitation dans tout le bâtiment.

Absence d'arrêts techniques du projet associés à la fonction évacuation, quel que soit la ZA.

Aussi, les principes d'évacuation par ZA (sur détection automatique d'incendie ou commande manuelle UGA) décrit ci-dessus ne seront pas modifiés.

C.3. PRINCIPE DE COMPARTIMENTAGE

Dans le cadre du projet, il existe à ce jour les **Zones de Compartimentage** suivantes au sein du niveau 11 de l'IGH :

- **ZC 1-11** correspondant au compartiment/aile 1 du niveau 11,
- **ZC 2-11** correspondant au compartiment/aile 2 du niveau 11,
- **ZC NC-11** correspondant au compartiment/Noyau Central du niveau 11,

Le découpage en ZC reprend le découpage en compartiment/aile de l'IGH.

Selon les ZC, les DAS concernés par la fonction compartimentage dans le cadre du projet seront les nouvelles portes battantes à fermeture automatiques et les nouveaux clapets coupe-feu télécommandés sur réseaux de ventilation (confort ou VMC).

A noter également le déverrouillage des portes du niveau/ZC concerné associée à la fonction compartimentage (selon programmation du SSI existant) et la fermeture des portes coupe-feu coulissantes devant les paliers ascenseurs assurant l'isolement visé à GH31 (dispositions existantes conservées).

Les **ZC** sont mises en sécurité par sollicitation d'un détecteur automatique d'incendie inclus dans ladite ZC. Elles sont également mises en œuvre par action manuelle sur la commande dédiée (une par ZC) de l'Unité de Commande Manuelle Centralisée (UCMC) du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI).

Les arrêts techniques existant associés à la fonction compartimentage sont les suivants :

- non arrêt des cabines d'ascenseurs dans le compartiment sinistré (non concerné par le projet).

Aussi, les principes de compartimentage par ZC (sur détection automatique d'incendie ou commande manuelle UCMC) décrit ci-dessus ne seront pas modifiés.

C.4. PRINCIPE DE DESENFUMAGE

Dans le cadre du projet, il existe à ce jour les **Zones de désenfumage** suivantes :

- **ZF 1a-11** correspondant au sous compartiment A de l'aile 1 du niveau 11,
- **ZF 1b-11** correspondant au sous compartiment B de l'aile 1 du niveau 11,
- **ZF 2a-11** correspondant au sous compartiment A de l'aile 2 du niveau 11,
- **ZF 2b-11** correspondant au sous compartiment B de l'aile 2 du niveau 11,
- **ZF Nc1-11** correspondant au sous compartiment 1 du noyau central du niveau 11,
- **ZF Nc2-11** correspondant au sous compartiment 2 du noyau central du niveau 11,

Le découpage en ZF reprend le découpage existant en compartiment/aile de l'IGH.

Les ZF existantes sont désenfumées par extraction mécanique des fumées dans les circulations, soufflage dans les sas d'accès aux escaliers munis de volet de transfert et soufflage dans les escaliers. Elles comportent des ventilateurs d'extraction et de soufflage, des coffrets de relaying, des volets de désenfumage, des volets de transfert et des ouvrants d'amenée d'air en façade.

Elles sont également mises en sécurité par action manuelle sur la commande dédiée (une par ZF) de l'Unité de Commande Manuelle Centralisée (UCMC) du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI).

Aucun arrêt technique n'est associé à la fonction désenfumage à ce jour mise à part l'arrêt des installations de ventilation/climatisation propres au compartiment.

Aussi, les principes de désenfumage par ZF (sur détection automatique d'incendie ou commande manuelle UCMC) décrit ci-dessus ne seront pas modifiés.

D. ORGANISATION DES ZONES ET ARRETS TECHNIQUES

D.1. GENERALITES

A ce jour l'établissement est divisé en Zones de Détection (ZD) et en Zones de mise en Sécurité (ZS).

Ce zonage a été établi conformément aux dispositions de MS54 et des normes NFS 61931, NFS 61932 et NFS 61970.

Les zones sont conçues selon le principe général suivant :

$$ZDA \leq ZF \leq ZC \leq ZA$$

D.2. ZONES DE DETECTION (ZD) CONCERNEES PAR LE PROJET

Le nombre et l'emprise des ZDA concernés par le projet sont récapitulées dans le tableau d'organisation ci-après.

Les zones dont l'emprise est modifiée par le projet figurent sur les plans joints en annexe.

Les zones existantes figurent sur le DOE SSI de l'établissement (hors projet).

Les ZDA ne figurant pas dans le tableau ci-dessous ne seront pas concernées par le projet.

Zones de détection		Niveau
N° Zone ZDa ZDm	Localisation / Désignation (selon programmation CHUBB)	
ZDA 1a-11	AILE 1 LOCAUX SS COMP A	N11
ZDA 1b#	AILE 1 CIRC SS COMP A	N11
ZDA 1c	AILE 1 LOCAUX SS COMP B	N11
ZDA 1d #	AILE 1 CIRC SS COMP B	N11
ZDA 2a	AILE 2 LOCAUX SS COMP A	N11
ZDA 2b#	AILE 2 CIRC SS COMP A	N11

Zones de détection		Niveau
N° Zone ZDa ZDm	Localisation / Désignation (selon programmation CHUBB)	
ZDA 2c	AILE 2 LOCAUX SS COMP B	N11
ZDA 2d #	AILE 2 CIRC SS COMP B	N11
ZDA nc1a	NC LOCAUX SS COMP A	N11
ZDA nc1b#	NC CIRC SS COMP A	N11
ZDA nc2a	NC LOCAUX SS COMP B	N11
ZDA nc2b#	NC CIRC SS COMP B	N11

Nota : la détection incendie présente en faux plafond des CHC est intégré à la ZDA propre à la CHC (principe non modifié par le projet - A CONFIRMER).

D.3. ZONES DE MISE EN SECURITE (ZS) CONCERNEES PAR LE PROJET

Le nombre et l'emprise des ZS figurent sur les plans joints. Elles sont récapitulées dans le tableau d'organisation ci-après.

Nota : Le cas échéant, leurs nombre et emprise seront adaptés lors des études d'Exécution (EXE).

Zones d'alarme		Zones de compartimentage		Zones de désenfumage	
N° Zone ZA	Localisation	N° Zone ZC	Localisation	N° Zone ZF	Localisation
ZA 1- 11	Ensemble du niveau 11	ZC 1-11	Compartiment/Aile 1	ZF 1a-11	Sous-Compartiment A / Aile 1
		ZC 2-11	Compartiment/Aile 2	ZF 1b-11	Sous-Compartiment B / Aile 1
		ZC NC-11	Compartiment/ Noyau central	ZF 2a-11	Sous-Compartiment A / Aile 2
				ZF 2b-11	Sous-Compartiment B / Aile 2
				ZF 1Nc-11	Sous-Compartiment A / Noyau central
				ZF 1Nc-11	Sous-Compartiment B / Noyau central

D.4. ARRETS TECHNIQUES

Absence de nouveaux arrêts techniques concernés par le projet.

Arrêts techniques existant non modifiés : non arrêts des cabines d'ascenseur dans le niveau sinistré.

E. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE

E.1. SCENARIOS TYPE DE MISE EN SECURITE

Les scénarios types de mise en sécurité sont décrits à l'article GH49§6 et GH U 15.

Reprise du tableau de corrélation existant (pour exemple).

Aménagement du Service du Pr Ballanger					- UROLOGIE -					TRIPODE 11eme étage Hopital Pellegrin														
dossier 0603-117 - 05																								
NIVEAU R +11 aile 2																								
Tableau de Corrélation																								
					Corrélation entre ZD, ZF, ZC et ZA																			
									SAS Asc. MM		SAS Asc. MC&AV		SAS AD Comp		SAS DE Ss/comp		SAS 2 Esc		mes ec.sec NC		mes ec.sec aile 2			
					ZA 1-11	ZC NC-11	ZC 2-11	ZF NC1-11	ZF NC2-11	ZF 2a -11	ZF 2b-11	ns	C	ns	C	C	D	C	D	D	vt			
Noyau central	ZDnc1a	X	X																			X		
	ZDnc1b#	X	X		X							X	X			X						X		
	ZDnc1c-DM	X																						
	ZDnc2a	X	X																			X		
	ZDnc2b#	X	X			X								X	X	X	X					X		
Aile 2	ZD2a	X		X																			X	
	ZD2b #	X		X				X								X	X	X	X				X	
	ZD2c	X		X																			X	
	ZD2d #	X		X						X						X		X	X	X	X		X	
	ZD2e-DM	X																						
					Zone Détection :				ZD				sas escalier				C : Compartimentage							
					Zone Désenfumage :				ZF				palier monte malades				D : Désenfumage							
					Zone Compartimentage :				ZC				palier monte charges et				ns : non stop							
					Zone d'Alarme :				ZA				palier ascenseur visiteurs				comp : compartiment							
													volet de transfert				Ss/comp : sous compartiment.							

E.2. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE DES ZS DEPUIS UGA OU UCMC DU CMSI

Les scénarios présentés dans ledit tableau, par fonction de mise en sécurité, seront détaillés en phase EXE.

Fonction évacuation				
N° Zone / ZA - Identification de la commande sur UGA	Diffusion signal d'évacuation	Gestion des I.S.	N° AT	Autres dispositions existantes non concernées par le projet
	I/GN	NFS 61937 de 1990 F.XIV		/
ZA 1-11	X	X	/	/

Légende :

X : effectif ou retenu

/ : non effectif ou non retenu

Fonction compartimentage					
N° Zone / ZC - Identification de la commande sur UCMC	Clapets	Port/clapet limite zone	Portes à F.A.	N° AT	Autres dispositions existantes non concernées par le projet
	NFS 61937-5	---	NFS 61937-2	/	/
ZC 1-11 / 2-11 / nc11	X	X	X	/	AT non arrêt des cabines d'ascenseurs dans le compartiment sinistré

Légende :

X : effectif ou retenu

/ : non effectif ou non retenu

Fonction désenfumage							
N° Zone / ZF - Identification de la commande sur UCMC	Blocage	Ventilateur de soufflage via coffret de relayage	Ventilateur d'extraction via coffret de relayage	Volet de transfert	Volet de désenfumage sur conduit collectif	N° AT	Autres dispositions existantes non concernées par le projet
	O/N	Existant	Existant	NFS 91397-11	NFS 61937-10	/	/
ZF 11 1a/1b/2a/2b/nc1/nc2	O	X	X	X	X	/	/

Légende :

X : effectif ou retenu

/ : non effectif ou non retenu

F. CORRELATIONS ENTRE CHAQUE ZD ET LES ZS

Les corrélations ZD-ZS figurent dans le tableau ci-dessous. Elles ne concernent que les ZD modifiées ou concernées par le projet, les corrélations pour les ZD existantes ne sont pas modifiées.

Niveau	Zones de détection fonctionnelle		Fonction désenfumage		Fonction compartimentage	Fonction évacuation
	N° Zone ZDA / ZDM	Localisation / Désignation	ZF Pilotée	INTERVERR OUILLAGE		
N11	ZDA 1a-11	AILE 1 LOCAUX SS COMP A	/	/	ZC 1-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 1b#	AILE 1 CIRC SS COMP A	ZF 1A-11	O	ZC 1-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 1c	AILE 1 LOCAUX SS COMP B	/	/	ZC 1-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 1d #	AILE 1 CIRC SS COMP B	ZF 1B-11	O	ZC 1-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 2a	AILE 2 LOCAUX SS COMP A	/	/	ZC 2-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 2b#	AILE 2 CIRC SS COMP A	ZF 2A-11	O	ZC 2-11	ZA 1- 11

Niveau	Zones de détection fonctionnelle		Fonction désenfumage		Fonction compartimentage	Fonction évacuation
	N° Zone ZDA / ZDM	Localisation / Désignation	ZF Pilotée	INTERVERR OUILLAGE		
N11	ZDA 2c	AILE 2 LOCAUX SS COMP B	/	/	ZC 2-11	ZA 1- 11
N11	ZDA 2d #	AILE 2 CIRC SS COMP B	ZF 2B-11	O	ZC 2-11	ZA 1- 11
N11	ZDA nc1a	NC LOCAUX SS COMP A	/	/	ZC NC-11	ZA 1- 11
N11	ZDA nc1b#	NC CIRC SS COMP A	ZF NCA-11	O	ZC NC-11	ZA 1- 11
N11	ZDA nc2a	NC LOCAUX SS COMP B	/	/	ZC NC-11	ZA 1- 11
N11	ZDA nc2b#	NC CIRC SS COMP B	ZF NCB-11	O	ZC NC-11	ZA 1- 11

Légende :

/ : non effectif ou non retenu

Notas :

Aucune modification des corrélations ZD/ZS ne sera générée par le projet pour ZDA existantes hors projet non mentionnées dans le tableau ci-dessus.

G. EXIGENCES CMSI (UNITE DE GESTION D'ALARME)

UGA	ZA – AT	Nature DCT	Mode de télécommande			Elément déporté du CMSI		Prescriptions particulières
			Contact auxiliaire	à émission (E) à rupture (R)	tension	VT	MD (VTP)	
X	ZA 1-11	DAGS	/	E	Selon SSI existant	Rebouclé	Dans la ZA	/
		DL	/	E	Selon SSI existant	Rebouclé	Dans la ZA	/

Légende :

X : effectif ou retenu

/ : non effectif ou non retenu

H. EXIGENCES CMSI (UNITES DE SIGNALISATION/UNITE DE COMMANDE MANUELLE CENTRALISEES)

U C M C	U S	ZF – ZC – AT	Contrôle de positions		Mode de télécommande			Elément déporté du CMSI		Prescriptions particulières
			att	séc	à rupture	à émission	tension	VT	MD (VTP)	
OUI	OUI	ZC	X	X	X	X	Selon SSI existant	Rebouclé	Dans la ZC, dans VTP ou au local SSI	/
OUI	OUI	ZF	X	X	/	X	Selon SSI existant	Rebouclé	Dans la ZF, dans VTP ou au local SSI	/
NON	NON	AT	/	/	X	/	Selon SSI existant	Rebouclé	/	/
<u>Observations :</u> - Le cas échéant, les organes de réarmement à distance des nouveaux Clapet Coupe-Feu doivent être situés dans l'une des 2 ZC qui comprend ces DAS - Le cas échéant, les organes de réarmement à distance des nouveaux Volets de Désenfumage doivent être situés dans la ZF desservie par ces DAS. Ils seront toutefois situés à proximité des organes de réarmement des CCF afin de ne pas implanter d'équipement complémentaire en CHC et pas homogénéité avec le principe d'exploitation existant. - Le MD gérant le coffret de relayage remplacé (extraction) seront implantés dans le même local que ledit coffret (ou en extérieur, ou dans local SSI), dans le cas contraire le MD sera dans un VTP - Un point sera fait en phase EXE sur les modifications éventuelles, à terme, de la face avant du CMSI, avant programmation par l'installateur, notamment pour la ZF A9 avec intégration de la signalisation « ZF A9 BAIE TRANSFERT » à l'instar des ZF des autres niveaux.										

Légende :

X : effectif ou retenu

/ : non effectif ou non retenu

I. EXIGENCES DAS/DAC

Les critères à respecter sur les DAS et DAC figurent dans le tableau suivant :

DAS / DAC			Télécommande			Caractéristiques de l'entrée				Contrôle positions	
N° de DAS DAC	Désignation & type	Fiche DAS ou NFS 61-937-n	Sur ZDa	Sur UCMC/UGA	Sur DCM/DAC	Pneumatique ou Mécanique	Electrique			Att	Sec
							E / R	Tension	Puissance		
1	Dispositifs de verrouillage électromagnétique pour issues de secours	NF S 61-937 décembre 1990 annexe A fiche XIV	X	X	/	/	R	Selon SSI existant	A préciser	/	/
2	Portes battantes à fermeture automatique	NF S 61-937-2	X	X	/	/	R	Selon SSI existant	A préciser	/	/
3	Clapets coupe-feu sur réseau de ventilation de confort	NF S 61-937-5	X	X	/	/	E	Selon SSI existant	A préciser	X	X
4	Volet de désenfumage pour conduit collectif	NF S 61-937-10	X	X	/	/	E	Selon SSI existant	A préciser	X	X
5	Volet de transfert	Existant conservé	/	/	/	/	Auto commandé	Selon SSI existant	A préciser	X	
6	Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage	NF S 61-937-9	X	X	/	/	X	Selon SSI existant	A préciser	X	X
Observations : - Les volets de transfert prévus sont autocommandés - La numérotation et le quantitatif des DAS et DAC seront effectués en phase EXE											

Légende :
X : effectif ou retenu
/ : non effectif ou non retenu

J. ALIMENTATION DE SECURITE

J.1. ALIMENTATION ELECTRIQUES DE SECURITE (AES) – GROUPE ELECTROGENE

Existant non modifié dans le cadre du projet

J.2. ALIMENTATIONS ELECTRIQUES DE SECURITE (AES) - BATTERIES D'ACCUMULATEURS

L'implantation de l'EAE du SDI ou de l'AES du CMSI ne sera pas modifiée.
Leur capacité sera, le cas échéant, adaptée.

L'énergie de fonctionnement des DAS alimentés prévus au projet (Dispositif de verrouillage électromagnétique pour issues de secours et porte DAS mode 2) sera confondue avec l'énergie de télécommande.

L'énergie de commande et de fonctionnement des Diffuseurs d'Evacuation diffusant le signal d'alarme générale d'évacuation (sonore ou visuel) est et sera assurée par une AES conforme à la NFS 61-940

J.3. ALIMENTATIONS PNEUMATIQUES DE SECURITE (A.P.S.)

Sans objet dans le cadre du projet

K. DOSSIER D'IDENTITE PROCEDURE DE RECEPTION DU SSI

K.1. DOCUMENTS A FOURNIR AU COORDINATEUR SSI

Chaque installateur concerné par des équipements du Système de Sécurité Incendie (Système de détection incendie, Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie, Dispositifs Actionnés de Sécurité, ...) fournira au coordinateur SSI, en autant d'exemplaires qu'il sera demandé, les documents nécessaires à la constitution du Dossier d'Identité du SSI, notamment les documents mentionnés au chapitre 14 de la norme NFS 61-932-SSI-règles d'installation ainsi qu'au chapitre 12 et à l'annexe B de la norme NFS 61-970-règles d'installation des Systèmes de Détection Incendie.

Les documents attestant des conformités aux normes ainsi que les notices de pose et d'installation seront fournis avant mise en œuvre des matériels.

Chaque installateur devra fournir, pour chacun des matériels installé, une notice établie par le constructeur indiquant les opérations de maintenance à réaliser ainsi que leur périodicité.

K.2. PROCEDURE DE RECEPTION DU SSI

Conformément au chapitre 16 de la norme NFS 61-932, le Système de Sécurité Incendie fera l'objet d'une visite de réception en présence d'un représentant des installateurs. Cette réception a pour but de contrôler la conformité du SSI avec la norme NFS 61-932 et les spécifications figurant dans le Cahier des Charges fonctionnel du SSI et dans le Dossier d'Identité du SSI.

Préalablement à la réception, les installateurs réaliseront, pour chacun des matériels qui les concernent, l'ensemble des essais par autocontrôle et établiront un document indiquant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun des matériels (cf. modèles en annexes).

En application du point 5.3.2.3.1 de la norme NFS 61931 de février 2014, la transmission par chaque installateur d'un document indiquant les résultats obtenu lors des essais par autocontrôles est un préalable indispensable à la tenue de la visite de réception.

Aucun essai de réception du SSI ne sera réalisé par le Coordinateur SSI en l'absence de réception des rapports des installateurs concluant au bon fonctionnement de l'installation.

Des contrôles visuels, essais fonctionnels et vérifications des documents techniques du SSI seront réalisés lors de la visite de réception en présence des installateurs concernés.

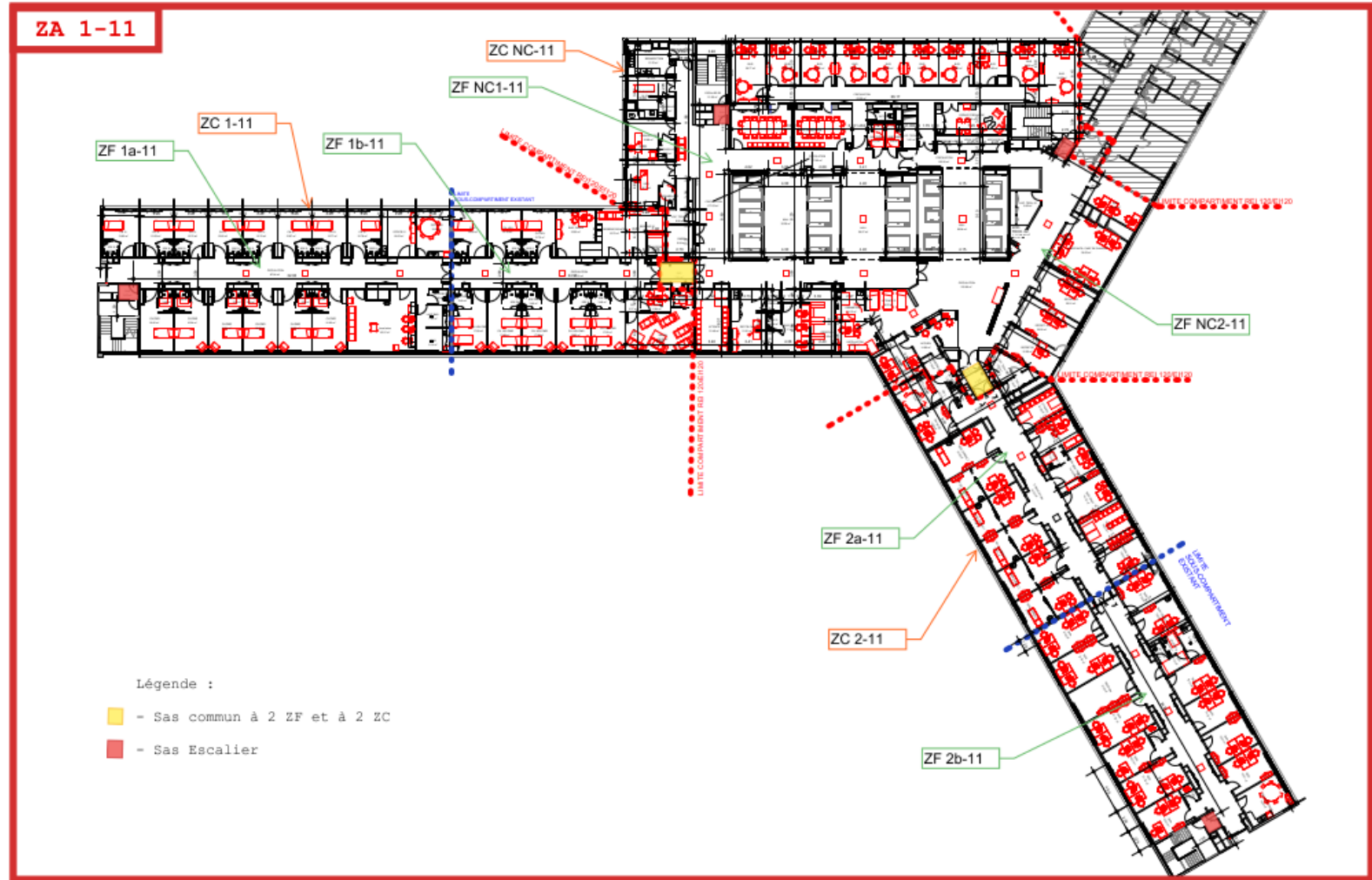
Le rapport de réception technique du SSI sera établi par le coordinateur SSI à l'issue de la visite et des essais de réception.

ANNEXES

Principe de zonage SSI

—

Plans des Zones de mise en Sécurité incendie concernées par le projet



CHU BDX CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX		MAÎTRISE D'OUVRAGE C.H.U. DE BORDEAUX - Groupe Hospitalier Pellegrin 12 rue Dubernet 33404 TALENCE CEDEX			MAÎTRISE D'ŒUVRE EMERGENCE ARCHITECTES 21 rue Chapal - 75009 PARIS BUREAU D'ÉTUDES OTE INGENIERIE 43-45 rue d'Anagnin - 33080 BORDEAUX Cedex ECONOMISTE EMERGENCE INGENIERIE 21 rue Chapal - 75009 PARIS			PROJET PLAN DU 11e ETAGE_PROJET_TZ DCE A01		MARS 2026
					RESPONSABLE CONTRÔLE ALPES CONTRÔLES CER: OTE INGENIERIE CAPA: PPS COORDINATION GPEC: OTE INGENIERIE					

Plan de zones de mise en sécurité – 11 niveaux – CHU BORDEAUX